

Lutra lutra



© R. Rosoux



© R. Rosoux

Mousse grillée par les dépôts d'urine



© C. Gauberville/Idf

Épreinte

Description de l'espèce

La Loutre d'Europe est, en France, le plus grand mustélide après le Blaireau. Son anatomie (corps fuselé, tête aplatie, membres courts, pattes palmées) présente une bonne adaptation à son mode de vie semi-aquatique. Le pelage marron foncé est plus clair sur le ventre, la gorge et la poitrine. Le poids varie de 5 à 12 kg pour une longueur de 70 à 90 cm (plus de 30 à 45 cm pour la queue).

Indices de présence

La Loutre est un animal discret à activité nocturne ; elle se repose de jour dans un gîte localisé dans des milieux ensauvagés à l'abri des dérangements humains.

Les signes de présence de l'espèce les plus nets sont :

- les traces inscrites dans une demi-circonférence (pelotes digitales ovales, griffes larges et courtes, quatre doigts marqués, rarement cinq), dans la neige, la vase ou la boue ;
- des taches brunes sur la mousse recouvrant des pierres ou rochers du cours d'eau (mousse « grillée » par des dépôts d'urine) ;
- les épreintes (dépôt de fèces) brunâtres à noirâtres à odeur de miel mêlée de poisson.

Répartition régionale et populations

La Loutre a été notée abondante dans notre région jusque dans les années 1925 ; elle se raréfie ensuite progressivement. L'espèce est actuellement présente dans les départements du Cher et de l'Indre où elle semble montrer un renouveau qui reste à confirmer.

Habitats et mesures de gestion favorables

Liée au milieu aquatique, la Loutre occupe les réseaux hydrographiques à habitats variés riches en proies disponibles toute l'année ; le domaine vital est de 10 à 25 km de rives (jusqu'à 40 km pour les mâles).

Parmi les mesures susceptibles de sauvegarder les populations de loutres et de favoriser le processus de recolonisation, il est conseillé de :

- veiller à la non fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau en période d'étiage, et à la qualité des eaux de surface ;
- promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières arborées, les haies et bordures de végétation naturelle ;
- éviter, autant que possible, le boisement de production, plus particulièrement l'enrésinement, le long des ruisseaux, des rivières et des étangs ;
- préserver des sites de refuge le long des cours d'eau, en maintenant des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) mais également des zones ouvertes favorisant l'ensoleillement ;
- proscrire la rectification des cours d'eau, l'arasement des berges, le drainage, les travaux d'assèchement ;
- maintenir la biodiversité faunistique dans les milieux aquatiques et favoriser la production piscicole naturelle dans les cours d'eau et les étangs ;
- aménager des passages à loutres sous les chaussées, dans toutes les zones présentant des risques de collisions avec les véhicules ;
- contrôler les loisirs nautiques et maîtriser la fréquentation humaine le long des rivières et canaux ;
- prendre en compte la présence de la loutre dans les pratiques cynégétiques et les campagnes de destruction des animaux classés nuisibles, notamment en pratiquant le piégeage sélectif des rongeurs.